

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 17/06/2020

Vigilance lors de la pratique d'activités sportives notamment en montagne

Ces derniers jours, le département de l'Isère a été endeuillé par le décès de deux sportifs lors de la pratique d'une activité physique en montagne.

La pratique d'activités sportives en montagne, et notamment après un arrêt de plus de deux mois due au confinement, doit se faire dans la plus grande prudence. C'est pourquoi, le préfet de l'Isère appelle à la vigilance de tous et invite chacun à respecter les consignes suivantes :

- Être bien équipé ;
- Se renseigner sur la météo et la praticabilité de l'itinéraire choisi auprès des professionnels de la montagne incluant les gardiens de refuges ;
- Adapter sa sortie à son niveau physique;
- Avoir de quoi boire et se restaurer ;
- Rester dans les sentiers balisés ;
- Savoir renoncer ou faire demi-tour au besoin ;
- Informer ses proches de l'itinéraire envisagé.

Par ailleurs, les conditions météorologiques actuellement défavorables rendent le terrain particulièrement glissant à moyenne altitude et de nombreux névés sont encore présents en montagne au-delà de 2200 mètres, rendant la progression parfois technique.

Ainsi, le préfet de l'Isère en appelle à la responsabilité et au discernement de chacun et réitère les conseils habituels de prévention. Les activités sportives sont à pratiquer plus que jamais avec prudence, en veillant également au respect de l'environnement.

Contact presse
Bureau du Cabinet et de
la Communication Interministérielle